



Annuler vente véhicule acheté Allemagne impossible à immatriculer

Par **sheyri1**, le 15/08/2013 à 16:36

Bonjour,

J'ai acheté début août un véhicule à un particulier en Allemagne via un intermédiaire (c'est un professionnel habitué dans l'importation de véhicule d'Allemagne).

L'intermédiaire s'est chargé de négocier avec le vendeur et de la paperasse.

Avant de conclure la vente, j'ai fait expertiser la voiture sur Berlin par un expert automobile qui a fait un rapport très positif sur la voiture.

Après paiement par virement bancaire, le véhicule a été livré via un transporteur chez moi vendredi dernier. Jusque là aucun problème. [smile36]

Puis les ennuis ont commencé pour immatriculer le véhicule. La préfecture, en rentrant le numéro de série du véhicule a constaté que le véhicule avait déjà été immatriculé en France mais qu'il avait été endommagé.... Il me demande donc un rapport d'expert attestant que le véhicule a été réparé selon les normes de sécurité.

Après avoir contacté plusieurs experts, il est impossible pour eux de me faire ce document car illégal (Ils doivent avoir suivi les réparations...)

Je suis désespérée et mon intermédiaire tombe d'aussi haut que moi!

Il a contacté le vendeur pour lui demander de reprendre le véhicule car je ne peux rien en faire en France. Mais il a refusé disant qu'il avait acheté le véhicule à un garage et qu'il a fait tout le nécessaire...

Que me conseillez vous??

Puis-je l'obliger à récupérer son véhicule?

Puis-je rejeter la faute sur mon intermédiaire?

Merci beaucoup de vos réponses très précieuses.

Par **jojojojo**, le 12/09/2013 à 10:27

bonjour, je suis dans le meme cas que vous, et le vendeur m'affirme que la voiture n'a jamais ete accidentee!!!

C'est fou je n'ai pas de solution, si vous trouvez tenez moi informé!

bien à vous